



## OPERATION « JEUNES TALENTS PHOTOGRAPHES » 2012

DU 15/03/2012 au 22/03/2012

Dans le cadre de son 47<sup>e</sup> salon photographique au centre ATHANOR, le Ciné Photo Club Montluçonnais invite les élèves des lycées et collèges de Montluçon et sa région à participer à un concours photo.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque participant présente une seule photo.
- Format de la photo : 20x30 sous forme de fichier numérique.
- Photo couleur ou noir et blanc.
- Thème : **Scène de rue**
- Bulletin d'inscription complété.

### AUTORISATION

Le participant garantit au CPCM qu'il est l'auteur exclusif de la photo qu'il présente et qu'il possède les autorisations nécessaires pour exposer (*dans le cas de personnage apparaissant sur la photo, site particulier ou privé.*)

### DURÉE DE L'OPÉRATION

Le fichier devra parvenir au CPCM **avant le 05/03/2012** à son adresse courriel :

**contact@cpcm03.fr**

### EXPOSITION

Les photos sélectionnées seront toutes tirées sur papier et encadrées sous un même format 30x40 par le CPCM et regroupées pour exposition dans un espace réservé du salon.

Chaque photo portera uniquement un numéro. Les visiteurs du salon seront invités à voter par bulletin secret pour leurs trois photos préférées.

### RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront le 21 Mars sur le salon.

Tous les concurrents seront invités à participer aux activités du club jusqu'à l'assemblée générale d'octobre 2012.

1<sup>er</sup> prix : un baptême de l'air et un tirage encadré 30x40

2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> prix : des livres sur la photo et tirage papier 20x30 des photos.

Renseignements au : 04.70.51.48.76 - Adresse courriel : [contact@cpcm03.fr](mailto:contact@cpcm03.fr)

Les conditions de participation et les fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site du club.

***La participation à l'opération « Jeunes Talents Photographes » implique l'acceptation sans réserves des conditions de participation établies par le C.P.C.M. Le club organisateur se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne répondrait pas aux critères ou à l'esprit définis dans ce présent document.***

Le président